

FICHE SIGNALÉTIQUE

CLASSIFICATION SIMDUT:



SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT: Fragrance liquide, recharge pour diffusion.
USAGE DU PRODUIT: Neutralisant d'odeurs, arômeur.
FOURNISSEUR: GENIE-PAK Inc.
247 Principale, Stanbridge-Station (Québec) Canada, J0J 2J0
MARQUE DE COMMERCE ENREGISTRÉE: Naturex
TÉLÉPHONE en cas d'urgence: 514.255.1331

En cas d'intoxication, appeler le centre Antipoison de votre région. Voir liste à l'annexe "A" ci-joint.

SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENTS: Composé binaire d'hydrocarbures aliphatiques saturés.

Ce produit est un mélange de distillats de pétrole raffinés, de neutralisants d'odeur, d'huiles essentielles et de parfums. La composition exacte est considérée "secret commercial" et est tenue confidentielle. Pour obtenir plus de renseignements en cas d'urgence, contacter GENIE-PAK Inc.

OSHA (Occupational Safety Hazard Association, É. U.): Combustible.

Numéro CAS (Chemical Abstract Services, É. U.): 64742-48-8 et 64741-65-7.

SECTION III. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE:	Liquide.	COULEUR:	Varie selon la fragrance.
SEUIL DE L'ODEUR:	P/D.	ODEUR:	Varie selon la fragrance.
DENSITÉ RELATIVE @ 25°:	0.850.	TENSION DE VAPEUR (mm/Hg):	P/D.
DENSITÉ DE LA VAPEUR:	P/D.	TAUX D'ÉVAPORATION:	P/D.
POINT DE CONGÉLATION:	Aucun.	POINT D'ÉBULLITION:	374° F/190° C.
pH:	P/D.	COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE:	P/D.
SOLUBILITÉ DANS L'EAU:	Pas soluble dans l'eau.	VOLATILITÉ:	P/D.
GRAVITÉ:	0.83.		

SECTION IV – RISQUES D’INCENDIE OU D’EXPLOSION

CONDITIONS D’INFLAMMABILITÉ: Liquide inflammable. Peut être enflammé si légèrement préchauffé. Risque d’explosion et d’incendie modéré si exposé à la chaleur et aux flammes.

MOYENS D’EXTINCTION: Dioxyde de carbone, poudre chimique ou mousse. L’eau peut être inefficace mais peut être utilisé pour refroidir les contenants et les matériaux environnants exposés à la chaleur et aux flammes.

POINT D’ÉCLAIR (méthode): 61.1°C à 103.3°C (142° F à 218°F). Creuset fermé.

SEUIL MAXIMAL D’INFLAMMABILITÉ: P/D.

SEUIL MINIMAL D’INFLAMMABILITÉ: P/D.

TEMPÉRATURE D’AUTO INFLAMMATION: P/D.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX: Voir Section V, “Produits de Décomposition Dangereux”.

SENSIBILITÉ A L’IMPACT MÉCANIQUE/DÉCHARGE STATIQUE: Pas sensible à l’impact mécanique. Peut être enflammé par une décharge statique si chauffé au-dessus du point d’éclair.

PROCÉDURES EN CAS DE FEU: Traiter comme feu d’huile. Utiliser de l’eau pour refroidir les produits et matériaux inflammables environnants.

SECTION V - DONNÉES SUR LA REACTIVITÉ

STABILITÉ: Stable dans des conditions normales. Pas de polymérisation dangereuses.

MATIERES DANGEREUSES: Les agents oxydants forts, les acides fortes.

CONDITIONS DE REACTIVITÉ: Éviter la chaleur excessive, les flammes nues ou toutes les autres sources d’inflammation.

PRODUITS DE DÉCOMPOSTION DANGEREUX: La décomposition thermique ou la combustion peut produire une épaisse fumée et des gaz toxiques ou suffocants comme le monoxyde de carbone ou le dioxyde de carbone ou des oxydes d’autres éléments.

SECTION VI – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

***** VOIES D’EXPOSITION ET EFFETS AIGUS *****

LIMITE D’EXPOSITION (ACGIH – SAE – MPT): P/D.

INHALATION: L’exposition à des concentrations élevées de la vapeur peut causer un mal de tête, un étourdissement ou une nausée.

CONTACT AVEC LA PEAU: Peut irriter la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX: Peut causer une irritation aux yeux.

INGESTION: Les effets de l’ingestion ne sont pas connus; il est peu probable que de petites quantités soient fatales. Peut causer une nausée, une diarrhée et un vomissement. L’inhalation (aspiration) de petites quantités de vomissures peut causer une grave lésion aux poumons.

EFFETS CHRONIQUES: Le contact répété avec la peau peut causer une dermatite. L’inhalation de distillats de pétroles pendant de longues périodes de temps peut causer une lésion nerveuse.

CANCÉROGÉNICITÉ: Aucun ingrédients n’est listé comme cancérigène par le CRIC ou ACGIH - SAE.

EFFETS SUR LA REPRODUCTION, TÉRAGÉNICITÉ, MUTAGÉNICITÉ: Aucun ingrédient n'est listé comme tératogène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

SENSIBILISATION A LA MATIERE P/D.

MATIERES SYNERGIQUES: P/D.

SECTION VII – MESURES PRÉVENTIVES

FUITE, DÉVERSEMENT OU ÉLIMINATION: Éviter l'inhalation prolongée des vapeurs et tout contact prolongé avec la peau; au besoin, utiliser l'équipement de protection décrit sous-dessous. Éliminer les sources d'inflammation et ventiler les lieux. Absorber le liquide avec un absorbant inerte comme du câble, de l'argile ou du sable. Écoper l'absorbant contaminé dans des contenants appropriés, les fermés hermétiquement et les étiqueter comme des déchets dangereux.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS: Se conformer à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux relatifs à l'élimination.

***** ÉQUIPMENT DE PROTECTION *****

PROTECTION OCULAIRE: Des lunettes anti-éclaboussures, étanches aux produits chimiques.

GANTS DE PROTECTION: Porter des gants résistants aux produits chimiques.

VENTILATION: Utiliser un système de ventilation mécanique ou local pour réduire la contamination à des niveaux acceptables.

***** ENTRPOSAGE ET MANUTENTION *****

PROCESSUS DE MANIPULATION ET ÉQUIPEMENT: Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes et des autres sources d'inflammation. Éviter d'inhaler de grandes quantité de vapeur et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver à fonds après la manipulation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

NORMES D'ENTREPOSAGE: Entreposer dans des contenants fermés, dans un lieu bien ventilé, à l'écart des sources d'inflammation et des matières incompatibles.

SECTION VIII – PREMIERS SOINS

YEUX: Bien rincer à l'eau tiède pendant 15 minutes et contacter immédiatement un médecin.

PEAU: Laver la région atteinte avec un savon doux et de l'eau. Retirer et laver les vêtements avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, contacter un médecin.

INGESTION: Ne pas faire vomir. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour empêcher l'aspiration des vomissures. Faire boire de grande quantité de lait, du blanc d'oeuf ou une solution de gélatine. Ne rien faire avaler à une victime inconsciente ou qui a des convulsions. Appeler immédiatement un médecin.

SECTION IX – RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉLABORATION DE LA FICHE ET RENONCIATION

PRÉPARÉE PAR: GENIE-PAK Inc.
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: 514.255.1331
DATE DE PRÉPARATION: 1 janvier, 2011

RENONCIATION

L'information contenue dans cette "FICHE SIGNALÉTIQUE" a été obtenue de source sûre. Cependant, GENIE-PAK Inc. ne fournit aucune garantie, explicite ou implicite, quant à son exactitude.

L'information fournie est, aux meilleurs des connaissances de GENIE-PAK Inc. exacte depuis la date indiquée. Puisque les conditions pour l'usage, la manutention, l'entreposage et la disposition de ce produit sont au-delà du contrôle de GENIE-PAK Inc., il en tient à l'utilisateur d'en déterminer les conditions sécuritaires requises pour l'usage de ce produit.

*** ABBRÉVIATIONS et RÉFÉRENCES ***

ABBREVIATIONS:

P/D:	Pas disponible.
CIRC:	Sigle désignant le Centre International de Recherche sur le Cancer.
ACGIH:	Sigle désignant l'"American Conference of Governmental Industrial Hygienists".
NIOHS:	Sigle désignant le "National Institute for Occupational Health and Safety".
SAE:	Sigle désignant le Seuil Admissible d'Exposition.
MPT:	Sigle désignant la Moyenne Pondérée sur le Temps.
TMD:	Sigle désignant la Loi et le Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses.

RÉFÉRENCES:

1. Van Nostrand Reinhold, Dangerous Properties of Industrial Materials. Seventh Edition, N. Irving Sax.
2. Canadian Center for Occupational Health and Safety. RTECS (registry of Toxic Effects) and CHEMINFO databases.
3. ACGIH. Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices for 1989 – 1990.
4. Monographies du Centre International de Recherche sur le Cancer, Supplément 7, 1988.
5. La Loi et le Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses.

*** AUTRE INFORMATION ***

"The present document is available in English upon request."

"All materials are listed or are excluded from listing on the U.S. Toxic Control Act (TSCA) chemical substance inventory."

"All components are listed in the Canadian Cosmetics Substances List (CEPA), Canada Gazette, Part 1, January 26, 1991."

"All components are listed in the European Index for Existing Chemicals (EINECS)."